



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Ariège

Commune : Vals

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Notre-Dame et croix de pierre

Monument(s)

Appellation : Eglise Notre-Dame et croix de pierre

Protection : classement

Arrêté : classement le 02/03/1959

Étendue de la protection : Croix de pierre scellée sur le mur du parapet du belvédère extérieur de l'église (cad. A 947) : classement par arrêté du 2 mars 1959

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.